

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 juillet 2017 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénaud Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. François Séguin.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-07-583 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 juin 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.4 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29
- 17.4 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-33 / Conception et construction d'ouvrages de stabilisation de berges sur la rivière Quinchien pour une portion de la place Charlemagne

Et en y retirant les points suivants :

- 18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1274-27 / Permis et certificat et de régie interne / Mise à jour et modifications / Dispositions administratives / Exigences applicables dans le cadre des bandes de protection riveraine / Littoral / Travaux de manipulation des sols
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1274-27 / Permis et certificat et de régie interne / Mise à jour et modifications / Dispositions administratives / Exigences applicables dans le cadre des bandes de protection riveraine / Littoral / Travaux de manipulation des sols

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 19 juin 2017
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.6 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Facturation des coûts de la Sûreté du Québec / Appui
 - 4.7 Le Zèbre Rouge / Abattage d'arbres / Aide financière
 - 4.8 Cercle des conteurs du Haut-Saint-Laurent (C.C.H.S.L.) / Participation aux soirées nocturnes de la francophonie / Aide financière

- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Règlement d'emprunt n° 1739-01 / Remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt ainsi que l'annexe A / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
 - 5.2 Procès-verbal de correction / Règlement d'emprunt n° 1739-01 / Remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt ainsi que de l'annexe A
 - 5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires amendée
 - 5.4 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29

- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.2 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-48 / Services professionnels en évaluation foncière
 - 6.3 Régime collectif d'épargne-retraite et compte d'épargne libre d'impôts collectif des employés de la Ville / Autorisation de signature
 - 6.4 Émission d'obligations / Résolution de concordance et de courte échéance

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service de sécurité incendie / Embauche / Pompiers
 - 7.2 Entente / Restructuration du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature
 - 7.3 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.4 Service des travaux publics / Embauche / Chef de division – Entretien des infrastructures

- 8. Communications**

- 9. Informatique et géomatique**

- 10. Arts et culture**
 - 10.1 Dépôt / Rapport / Programme « Villes Leader » / Cités et Gouvernements locaux unis / Agenda 21 de la culture

- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 La Grande Vadrouille 2017 / Autorisation, soutien technique et aide financière
 - 11.2 Renouvellement de bail / Commission scolaire des Trois-Lacs / École Sainte-Madeleine / Local communautaire
 - 11.3 Renouvellement de bail / Sous-location / Jardin des Petits Lutins de Vaudreuil / École Sainte-Madeleine / Local communautaire
 - 11.4 Reconduction de contrat / Exploitation de la boutique d'articles de sport / Aiguillage de patins / Aréna de Vaudreuil-Dorion

- 12. Protection publique**

- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-11 / Resurfaçage de certaines rues du secteur Vieux-Dorion par méthode de planage ou de pulvérisation
 - 13.2 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-17-38 / Renforcement de la structure d'acier au 29 rue Pasold
 - 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-39 / Fourniture d'un charriot élévateur télescopique compact
 - 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-41 / Réfection et correction des pentes de drainage de la toiture de l'aréna
 - 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-44 / Décapage, nettoyage et peinture des bassins des piscines extérieures et des pataugeoires

- 13.6 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-31 / Déneigement des voies publiques – secteur ouest
- 13.7 Financement supplémentaire / Aménagement d'une voie cyclable / Avenue Marier / Entre les rues Valois et Bellini

14. Eaux

- 14.1 Ordre de changement n° 21 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605

15. Services techniques

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-45 / Aménagement d'une voie cyclable / Avenue André-Chartrand / Entre les rues des Aubépines et Valois
- 15.2 Engagement / Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales / Tenue d'un registre d'entretien / Stationnement municipal / Lots 1 545 688 et 2 325 618 / Rue Chicoine
- 15.3 Ordres de changement n^{os} 3 et 4 / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 juin 2017
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 juin 2017
- 16.3 Dérogation mineure / 2699, rue des Floralies / Marge latérale / Lot 1 543 783 / Zone H1-430 / CCU n° 17-06-75
- 16.6 PIIA / 67, 67A et 69, rue Galt / Réfection des façades (quatre côtés) et nouvelle fondation / Lot 1 546 423 / Zone H1-525 / CCU n° 17-06-78
- 16.9 Dérogation mineure / 29, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Deux enseignes à plat sur le mur en façade / Deux enseignes à plat sur le mur latéral gauche / Lot 5 887 551 / Zone C3-219 / CCU n° 17-06-81
- 16.12 Dérogation mineure / 209, rue Bray / Saillie / Galerie en cour avant / Lot 1 545 951 / Zone H1-713 / CCU n° 17-06-84
- 16.13 PIIA / 101, rue Joseph-Carrier / Révision du plan d'aménagement paysager / Lot 1 675 192 et partie du lot 1 675 185 / Zone C3-127 / CCU n° 17-06-85
- 16.16 PIIA / 250, rue Meloche / Nouvelle construction résidentielle unifamiliale / Lot 1 546 763 / Zone H1-839 / CCU n° 17-06-88
- 16.19 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 juin 2017
- 16.20 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 juin 2017
- 16.22 PIIA / 440, avenue Saint-Charles / Remplacement du revêtement de la toiture / Lot 1 675 400 / Zone C2-329 / CCU n° 17-06-94
- 16.23 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 351, rue Joseph-Carrier / Usage spécifique « Fabrication de briques réfractaires (3591) » / Lot 1 674 045 / Zone I2-128 / CCU n° 17-06-95

17. Environnement

- 17.4 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-33 / Conception et construction d'ouvrages de stabilisation de berges sur la rivière Quinchien pour une portion de la place Charlemagne

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-258 / Zonage / Limites des zones H1-411 et H1-446 / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan

- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-260 / Zonage / Normes d'affichage / Certains établissements commerciaux / Grilles des usages et normes / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare (district 6)
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1274-26 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1740 / Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 18.7 Adoption de projet / Règlement n° 2005-08 / Fonds de roulement
- 18.10 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-254 / Zonage / Omnibus
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1275-254 / Zonage / Omnibus
- 18.12 Adoption de projet / Règlement n° 1270-56 / Plan d'urbanisme / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- 18.13 Avis de motion / Règlement n° 1270-56 / Plan d'urbanisme / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- 18.14 Adoption de projet / Règlement n° 1274-28 / Permis et certificat et de régie interne / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- 18.15 Avis de motion / Règlement n° 1274-28 / Permis et certificat et de régie interne / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- 18.16 Adoption de projet / Règlement n° 1275-263 / Zonage / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- 18.17 Avis de motion / Règlement n° 1275-263 / Zonage / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- 18.18 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-262 / Zonage / Grille des usages et normes / Zone I1-118 / Secteur de la rue F.-X.-Tessier
- 18.19 Avis de motion / Règlement n° 1275-262 / Zonage / Grille des usages et normes / Zone I1-118 / Secteur de la rue F.-X.-Tessier

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-07-584 Adoption des procès-verbaux

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 19 juin 2017 soient et ils sont par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

17-07-585 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-07-586 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Facturation des coûts de la Sûreté du Québec / Appui

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent normalement déboursier 53 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que le pourcentage devant être payé par les municipalités pour ces services est basé sur la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec ne rembourse pas le montant compris entre 53 % et 80 % de la facture pour les municipalités qui ont une richesse foncière uniformisée élevée et qui se voient attribuer un taux de plus de 80 % de leur coût de service de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a dû déboursier, en 2016, la somme de 5 361 770 \$ supplémentaires en raison de ce régime inéquitable et que ce montant est faramineux pour le monde municipal, mais minime dans le budget du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déboursé un montant supplémentaire de 29 362 835 \$ au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT que le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec inéquitablement pour certaines régions et que la contribution devrait être plafonnée à 53 % des coûts, et ce pour l'ensemble des MRC;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion appuie la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande au gouvernement du Québec afin que les trop-perçus non payés entre le 80 % et le 53 % lui soient remboursés, et ce, rétroactivement;

QUE le gouvernement réalise la péréquation pour les services de la Sûreté du Québec équitablement à l'ensemble de la population et que cette contribution soit plafonnée à 53 % des coûts;

ET QUE copie de cette résolution soit envoyée aux MRC victimes de cette iniquité fiscale, soit Antoine-Labelle, Athabaska, Beauharnois-Salaberry, Bécancour, Bellechasse, Brome-Missisquoi, Charlevoix, Côte-de-Beaupré, Drummond, Haute-Yamaska, Haut-Richelieu, Jacques-Cartier, Jardins de Napierville, Joliette, Laurentides, Les Chenaux, Lotbinière, Maskoutains, Matawinie, Memphrémagog, Montcalm, Nouvelle-Beauce, Pays-d'en-Haut, Portneuf, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Nord, Rouville, Rouyn-Noranda, Sept-Rivières, aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui ainsi qu'à M^{me} Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la région de la Montérégie et députés de Soulanges et à M^{me} Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et whip adjointe au gouvernement.

« ADOPTÉE »

17-07-587 Le Zèbre Rouge / Abattage d'arbres / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Le Zèbre Rouge;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 689,85 \$ soit versé à l'organisme Le Zèbre Rouge à titre d'aide financière pour l'abattage d'arbres;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-588 Cercle des conteurs du Haut-Saint-Laurent (C.C.H.S.L.) / Participation aux soirées nocturnes de la francophonie / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Cercle des conteurs du Haut-Saint-Laurent (C.C.H.S.L.) pour la participation de l'un de ses membres, M. Robert Payant, aux soirées nocturnes de la francophonie au Château de Bazoches en Bourgogne, France;

CONSIDÉRANT la carrière de M. Payant et la reconnaissance qu'il obtient au Québec et en Europe;

CONSIDÉRANT l'importance de l'œuvre de M. Payant en lien avec l'histoire et la patrimoine immatériel;

CONSIDÉRANT la Politique culturelle de Vaudreuil-Dorion et l'importance qu'elle souligne sur l'histoire et le patrimoine immatériel et ceux qui la portent;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les artistes de la Ville dans le développement de leur art ainsi que dans leur rayonnement ici et à l'international;

CONSIDÉRANT l'absence de politique d'aide aux artistes locaux;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à l'organisme Cercle des conteurs du Haut-Saint-Laurent (C.C.H.S.L.) à titre d'aide financière pour la participation de l'un de ses membres, M. Robert Payant, aux soirées nocturnes de la francophonie les 12 et 26 août 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-589 Règlement d'emprunt n° 1739-01 / Remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt ainsi que l'annexe A / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 3 juillet 2017 pour le Règlement d'emprunt n° 1739-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1739 afin de réduire de 7 377 000 \$ à 7 013 568 \$ le montant de la dépense et d'augmenter de 3 765 185 \$ à 7 013 568 \$ le montant de l'emprunt et de remplacer son annexe A »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 675;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1739-01 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

17-07-590 Procès-verbal de correction / Règlement d'emprunt n° 1739-01 / Remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt ainsi que de l'annexe A

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 19 juin 2017, le règlement n° 1739-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1739 afin de remplacer les montants de la dépense et de l'emprunt et de remplacer l'annexe A »;

CONSIDÉRANT que le titre provisoire utilisé dans le projet de règlement n'a pas été ajusté afin de tenir compte des montants réels de la dépense et de l'emprunt décrétés par ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger ce titre afin qu'il reflète le contenu du règlement

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* corriger un règlement affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 20 juin 2017 afin de remplacer le titre du règlement 1739-01 par le suivant :

« Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 1739 afin de réduire de 7 377 000 \$ à 7 013 568 \$ le montant de la dépense et d'augmenter de 3 765 185 \$ à 7 013 568 \$ le montant de l'emprunt et de remplacer son annexe A »

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1739-01 donné par le greffier le 19 juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-07-591 Déclaration des intérêts pécuniaires amendée

CONSIDÉRANT que l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* impose à tout membre du Conseil l'obligation d'aviser par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa dernière déclaration d'intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT que le greffier doit en faire rapport au Conseil à la première séance ordinaire qui suit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt par la greffière adjointe de la déclaration amendée des intérêts pécuniaires du conseiller Paul Dumoulin, signée en date du 3 juillet 2017, le tout conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

« ADOPTÉE »

17-07-592 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29

CONSIDÉRANT les résolutions 14-11-1168 et 14-12-1234 prévoyant l'adjudication et la signature d'un contrat d'assurance chantier pour les travaux actuellement en cours à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-606 prévoyant la prolongation, jusqu'au 30 juin 2017, de l'assurance chantier de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que la durée de ces travaux sera plus longue que prévu et qu'il y a lieu de prolonger la couverture de l'assurance chantier;

CONSIDÉRANT l'offre de prolongation de couverture transmise par Renaud Assurances et gestion de risques en date du 3 juillet 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2017, de l'assurance chantier de la station d'épuration selon les termes et conditions apparaissant à l'avenant de la compagnie d'assurance Encon daté du 30 juin 2017 ainsi que de la facture de Renaud Assurances et gestion de risques datée du 3 juillet 2017, le tout pour un montant total de 43 228,55 \$, taxes applicables incluses;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-593 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-48 / Services professionnels en évaluation foncière

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le directeur du Service des finances et de la trésorerie, en date du 21 juin 2017, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-17-48 à l'égard des services professionnels en évaluation foncière;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

17-07-594 Régime collectif d'épargne-retraite et compte d'épargne libre d'impôts collectif des employés de la Ville / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la plupart des employés de la Ville participent à des régimes de retraite dont les actifs sont investis auprès de Desjardins Sécurité Financière (l'Assureur) dont l'actif est de plus de trente millions de dollars;

CONSIDÉRANT que les frais de gestion facturés par l'Assureur sont déterminés selon l'actif total des régimes de retraite et sont en moyenne de moins de 1 %;

CONSIDÉRANT que les employés ne peuvent pas profiter, sur une base individuelle, d'un tel niveau de frais dans leurs véhicules d'épargne complémentaires à leur régime de retraite actuel;

CONSIDÉRANT que la Ville veut encourager ses employés à épargner en vue de la retraite et leur permettre de profiter de frais de gestion réduits;

CONSIDÉRANT que la Ville veut permettre aux employés qui ne participent pas à un régime de retraite de pouvoir cotiser à un véhicule d'épargne-retraite par un prélèvement automatique sur la paie;

CONSIDÉRANT que l'Assureur peut mettre à la disposition des employés de la Ville le Régime collectif d'épargne-retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion (REER collectif) et le Compte d'épargne libre d'impôts collectif des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CELL collectif), de même que les conseils financiers requis;

CONSIDÉRANT que la Ville ne versera aucune cotisation au REER collectif ou au CELL collectif;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis pour mettre en place le Régime collectif d'épargne-retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion et le Compte d'épargne libre d'impôts collectif des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

QUE le Service des finances et de la trésorerie soit autorisé à prélever à la source sur la paie des employés participants le montant stipulé par ceux-ci, sans aucune contribution de l'employeur.

« ADOPTÉE »

17-07-595 Émission d'obligations / Résolution de concordance et de courte échéance

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 657 000 \$ qui sera réalisé le 25 juillet 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
1225	56 900 \$	1601	812 800 \$
1447	512 100 \$	1593	152 822 \$
1453	65 600 \$	1603	148 718 \$
1454	39 200 \$	1583	4 936 800 \$
1455	238 000 \$	1596	346 100 \$
1456	133 200 \$	1609	344 100 \$
1457	340 800 \$	1498	202 600 \$
1461	184 300 \$	1601	118 855 \$
1601	1 340 200 \$	1605	1 683 905 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ c D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n^{os} 1583, 1596, 1609, 1498, 1601 et 1605, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 juillet 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ c D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
100, boul. Don Quichotte, bureau 1
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

QUE , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 1583, 1596, 1609, 1498, 1601 et 1605 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 juillet 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 1583, 1596, 1609, 1498, 1601 et 1605 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 25 juillet 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

17-07-596 Service de sécurité incendie / Embauche / Pompiers

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 21 juin 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M^{me} Émilie Rouleau et MM. Maxime Legué, Kristian L. Pigeon et Mathieu Des Alliers, aux postes de pompière et pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, au plus tôt à compter du 31 juillet 2017, au salaire prévu à l'échelon 1 de l'échelle salariale incluse à l'annexe « C » de la convention collective de travail en vigueur; le tout en conformité avec les conditions énoncées à ladite convention collective;

QUE M^{me} Émilie Rouleau et MM. Maxime Legué, Kristian L. Pigeon et Mathieu Des Alliers auront une période d'essai de douze mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie ou de son représentant, ils pourront être confirmés aux postes de pompière et pompiers à temps partiel;

QU'il est entendu que la date du premier jour travaillé constitue la date d'ancienneté;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès soient adressés à M^{me} Émilie Rouleau et MM. Maxime Legué, Kristian L. Pigeon et Mathieu Des Alliers;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-597 Entente / Restructuration du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que conformément à la section I du chapitre II de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi n° 15), le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2014 et qu'un rapport a été produit en juin 2016 à cet effet;

CONSIDÉRANT que selon les résultats de cette évaluation actuarielle et conformément à la Loi n°15, le Régime de retraite doit faire l'objet d'une restructuration visant à la fois les services reconnus avant le 1^{er} janvier 2014 et ceux reconnus depuis cette date;

CONSIDÉRANT que des négociations ont eu lieu entre la Ville de Vaudreuil-Dorion, le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN), le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 1432 (FTQ), et l'Association des cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion et que les parties en sont arrivées à une entente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisés le maire, le directeur général, le trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente à intervenir entre le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN), le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) et l'Association des employés cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la restructuration du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

17-07-598 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 21 juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-07-599 Service des travaux publics / Embauche / Chef de division – Entretien des infrastructures

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 21 juin 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Guillaume Dubé au poste régulier de chef de division – Entretien des infrastructures au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 31 juillet 2017, au salaire prévu à la classe 15 (échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon conditions énoncées à ladite Entente ;

QU'il est entendu que M. Dubé aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Dubé;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-600 Dépôt / Rapport / Programme « Villes Leader » / Cités et Gouvernements locaux unis / Agenda 21 de la culture

CONSIDÉRANT la production du rapport présentant l'expérience et les réalisations de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le cadre du programme Ville Leader pour l'implantation de l'Agenda 21 de la Culture;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) de publier ledit rapport pour permettre à d'autres villes et communautés de s'inspirer de l'exemple de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le rapport produit par M. Antoine Guibert, expert de la Commission culture de CGLU pour l'implantation de l'Agenda 21 de la culture;

QUE soit autorisée la publication dudit rapport afin qu'il serve de référence pour l'implantation de l'Agenda 21 de la culture au niveau mondial.

« ADOPTÉE »

17-07-601 La Grande Vadrouille 2017 / Autorisation, soutien technique et aide financière

CONSIDÉRANT la demande formulée par le club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Dorion pour la tenue de la 35^e édition de La Grande Vadrouille;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la tenue de la 35^e édition de La Grande Vadrouille dans certaines rues de la Ville le 17 septembre 2017, conditionnellement toutefois à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

QUE soit autorisée, de plus, la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE la division – Sports et loisirs ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet événement et consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'événement, le tout pour une valeur approximative de 1 800 \$;

QUE la division - Sports et loisirs soit autorisée à acquérir, à même les fonds prévus à cette fin, des biens et services pour un montant n'excédant pas 3 000 \$, taxes applicables non comprises, pour assurer le bon succès de l'événement;

QUE copie de la résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-07-602 Renouvellement de bail / Commission scolaire des Trois-Lacs / École Sainte-Madeleine / Local communautaire

CONSIDÉRANT que le bail entre la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) et la Ville arrive à échéance le 31 août 2017, suivant la résolution 16-08-603;

CONSIDÉRANT que l'article 4 (ii) dudit bail prévoit la possibilité de le renouveler pour une autre année;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de renouveler le bail pour une période additionnelle d'un an;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville consente au renouvellement du bail susmentionné, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, avec la Commission scolaire des Trois-Lacs, pour le local communautaire situé à l'école Sainte-Madeleine, et ce, aux mêmes conditions que celles prévalant au bail antérieur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-603 Renouvellement de bail / Sous-location / Jardin des Petits Lutins de Vaudreuil / École Sainte-Madeleine / Local communautaire

CONSIDÉRANT que le bail entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'organisme le Jardin des Petits Lutins de Vaudreuil pour la sous-location du local communautaire situé à l'école Sainte-Madeleine est échu et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT la résolution 17-07-602 prévoyant le renouvellement du bail avec la Commission scolaire des Trois-Lacs pour la location dudit local communautaire par la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de renouveler le bail de sous-location;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville consente au renouvellement du bail de sous-location susmentionné, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 mai 2018, avec l'organisme le Jardin des Petits Lutins de Vaudreuil, pour occuper le local communautaire situé à l'école Sainte-Madeleine, et ce, aux mêmes conditions que celles prévalant au bail antérieur.

« ADOPTÉE »

17-07-604 Reconduction de contrat / Exploitation de la boutique d'articles de sport / Aiguisage de patins / Aréna de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT la reconduction du contrat pour l'exploitation de la boutique d'articles de sport à l'aréna pour une saison, soit 2016-2017, se terminant le 30 avril 2017, suivant la résolution 16-04-319;

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'exploitant à l'effet de poursuivre l'exploitation de la boutique de sport de l'aréna;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de division – Sport et Loisirs et du Comité de sports et de loisirs de reconduire le contrat;

CONSIDÉRANT que ce contrat n'entraîne aucune dépense pour la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le contrat pour l'exploitation de la boutique d'articles de sport de l'aréna soit reconduit avec l'exploitant actuel pour les saisons 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, le tout selon les termes et conditions contenues au document de demande de prix TP-2015-004;

« ADOPTÉE »

17-07-605 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-11 / Resurfaçage de certaines rues du secteur Vieux-Dorion par méthode de planage ou de pulvérisation

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le resurfaçage de certaines rues du secteur Vieux-Dorion par méthode de planage ou de pulvérisation, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 juin 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-11;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Ultra inc., 378, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Mercier (Québec), J6R 2L2, pour le resurfaçage de certaines rues du secteur Vieux-Dorion par méthode de planage, et ce, pour un montant de 258 232,88 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-11;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au resurfaçage de certaines rues du secteur Vieux-Dorion par méthode de planage et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE ces travaux soient financés par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-606 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-17-38 / Renforcement de la structure d'acier au 29 rue Pasold

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour le renforcement de la structure d'acier au 29 rue Pasold, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 21 juin 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission dépasse le seuil admissible pour un appel d'offres par invitation selon l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toutes fins que de droit l'appel d'offres par invitation n° 401-110-17-38.

« ADOPTÉE »

17-07-607 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-39 / Fourniture d'un charriot élévateur télescopique compact

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un charriot élévateur télescopique compact, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 juin 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-39;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Cisolift Distribution inc., 192, rue Sylvestre, Saint-Germain-de-Gratham (Québec), J0C 1K0, pour la fourniture d'un charriot élévateur télescopique compact de marque Haulotte, modèle 7732, année 2017 neuf, et ce, pour un montant de 117 274,50 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-39;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-608 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-41 / Réfection et correction des pentes de drainage de la toiture de l'aréna

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la réfection et correction des pentes de drainage de la toiture de l'aréna, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 21 juin 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-41;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Couverture Montréal-Nord ltée, 8200, rue Lafrenais, Saint-Léonard (Québec), H1P 2A9, pour la réfection et correction des pentes de drainage de la toiture de l'aréna, et ce, pour un montant de 80 425,01 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-41;

QUE ces travaux ainsi que les ordres de changements dûment autorisés s'il y a lieu, soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-609 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-44 / Décapage, nettoyage et peinture des bassins des piscines extérieures et des pataugeoires

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le décapage, nettoyage et peinture des bassins des piscines extérieures et des pataugeoires, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 juin 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-44;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Piscines et Spas Poséidon inc., 475, rue Le Breton, Longueuil (Québec) J4G 1R9, pour le décapage, nettoyage et peinture des bassins des piscines extérieures et des pataugeoires, et ce, pour un montant de 77 033,25 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-44;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au décapage, nettoyage et peinture des bassins des piscines extérieures et des pataugeoires et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-210-00-441	(Sûreté du Québec)	70 500 \$
À :	03-200-00-721	(Transf. Act. invest. – infras)	70 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-610 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-31 / Déneigement des voies publiques – secteur ouest

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement des voies publiques secteur ouest adjugé par la résolution 13-07-702 est d'une durée de trois saisons finissant avec la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de prolongation pour deux saisons additionnelles, une à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé une première saison par la résolution 16-06-506;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics qui favorise la prolongation du contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-31 adjugé à l'entreprise Ferme Gérard Martel et fils, 2118, rang Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 1Y1, pour le déneigement des voies publiques – secteur ouest, et ce, pour une saison additionnelle soit 2017-2018;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2017-2018 correspondent aux prix de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de déneigement des voies publiques – secteur ouest, et ce, jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2018.

« ADOPTÉE »

17-07-611 Financement supplémentaire / Aménagement d'une voie cyclable / Avenue Marier / Entre les rues Valois et Bellini

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-435 autorisant le financement pour l'aménagement d'une voie cyclable sur l'avenue Marier entre les rues Valois et Bellini;

CONSIDÉRANT la modification du trajet de voie cyclable pour conserver le stationnement sur l'avenue Marier entre les rues Gingras et Valois, le tout tel que montré au plan en date du 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'estimation préparée par le Service des travaux publics au montant de 60 682 \$, taxes applicables en sus, en date du 12 juin 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 60 682 \$ pour les travaux liés à la préparation, l'exécution et au marquage de la voie cyclable, le tout selon l'estimation budgétaire préparée par le Service des travaux publics en date du 12 juin 2017;

QUE cette dépense soient financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-07-612 Ordre de changement n° 21 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 /
Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station
d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 21 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 154 035,44 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-07-613 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-45 / Aménagement
d'une voie cyclable / Avenue André-Chartrand / Entre les rues des
Aubépines et Valois**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement d'une voie cyclable sur l'avenue André-Chartrand entre les rues des Aubépines et Valois, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 26 juin 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-17-45;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Ultra inc., 378, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Mercier (Québec), J6R 2L2, pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable sur l'avenue André-Chartrand entre les rues des Aubépines et Valois, et ce, pour un montant de 147 366,34\$ \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-45;

QUE ces travaux, ainsi que tout ordre de changement et frais professionnels afférents s'il y a lieu, soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-07-614 Engagement / Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales /
Tenue d'un registre d'entretien / Stationnement municipal / Lots 1 545 688
et 2 325 618 / Rue Chicoine**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un espace de stationnement municipal sur les lots 1 545 688 et 2 325 618, dont l'égout pluvial sera raccordé à celui du stationnement existant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé sur le lot 5 755 429;

CONSIDÉRANT que le projet sera déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville doit prendre l'engagement d'entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien afin que le certificat d'autorisation soit émis;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à entretenir l'ouvrage de gestion des eaux pluviales du lot 5 755 429 et à en tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

« ADOPTÉE »

17-07-615 Ordres de changement n^{os} 3 et 4 / Appel d'offres n^o 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n^o 1725

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 3 et 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de pulvérisation et de pavage sur une partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier – appel d'offres n^o 401-110-17-R1725.01 » totalisant un montant de 3 118,45 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-07-616 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 juin 2017

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-07-617 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 juin 2017

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 13 juin 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n ^o 17-06-76	79, rue Trestler / Construction d'une résidence unifamiliale intergénérationnelle / Lot 1 546 450 / Zone H1-532
CCU n ^o 17-06-77	121, rue Bellerive / Construction d'un garage détaché / Lot 1 546 666 / Zone H1-839
CCU n ^o 17-06-79	51, avenue Rodolphe / Agrandissement du bâtiment principal / Lot 1 546 704 / Zone H1-532
CCU n ^o 17-06-80	29, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Installation de sept enseignes dont une détachée, deux directionnelles et quatre aux murs / Lot 5 887 551 / Zone C3-219
CCU n ^o 17-06-82	46, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 170 / Installation d'une enseigne sur les deux murs de façade / Lot 2 437 689 / Zone C3-301

CCU n° 17-06-83	980, avenue Saint-Charles / Installation d'une enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 675 184 / Zone C3-124
CCU n° 17-06-86	426 et 428, avenue Saint-Charles / Construction d'une rampe avec toiture au-dessus de la porte arrière / Démolition de la remise / Lot 4 065 670 / Zone C2-329
CCU n° 17-06-87	52, route De Lotbinière, local 2 / Remplacement de l'enseigne existante / Lot 1 545 784 / Zone C2-718
CCU n° 17-06-89	3110, boulevard de la Gare / Installation d'une deuxième enseigne à plat au mur de façade donnant sur le stationnement, de deux enseignes à plat au mur de façade donnant sur l'autoroute Félix-Leclerc (A-40) et d'une enseigne dans le poteau communautaire / Lot 4 119 362 / Zone C3-357
CCU n° 17-06-90	3681, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Installation d'une enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 673 916 / Zone I3-832

« ADOPTÉE »

17-07-618 Dérogation mineure / 2699, rue des Floralies / Marge latérale / Lot 1 543 783 / Zone H1-430 / CCU n° 17-06-75

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Louise Racine;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-06-75 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 juin 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2699, rue des Floralies;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2699, rue des Floralies, afin d'autoriser une marge latérale totale de 3,14 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-430 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge latérale totale de 4 mètres.

« ADOPTÉE »

À 20 h 20, le conseiller M. Rénald Gabriele quitte son siège.

17-07-619 PIIA / 67, 67A et 69, rue Galt / Réfection des façades (quatre côtés) et nouvelle fondation / Lot 1 546 423 / Zone H1-525 / CCU n° 17-06-78

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-06-78 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'état des matériaux, le demandeur présente un projet pour refaire la fondation en béton coulé et changer les revêtements des quatre façades du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la nouvelle fondation sera plus haute d'environ 20 centimètres que l'existante;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située dans le noyau patrimonial en vertu du Règlement n° 1277 sur les PIIA et que l'objectif général est que la reconstruction d'un bâtiment doit ressembler aux constructions avoisinantes ayant une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT que les bâtiments voisins sont tous en brique dans les tons de rouge;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est localisé au centre d'un ensemble d'intérêt patrimonial, donc les matériaux pour la reconstruction doivent être très similaires afin de conserver le cachet;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 67, 67A et 69, rue Galt, le projet de réfection des façades (quatre côtés) et nouvelle fondation, le tout tel que présenté aux plans intitulés : « réfection des façades et nouvelle fondation - 67, 67 A et 69 rue Galt », préparés par la compagnie D3 Architecture et Design, dossier 17017, en date du 11 avril 2017.

« ADOPTÉE »

17-07-620 Dérogation mineure / 29, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Deux enseignes à plat sur le mur en façade / Deux enseignes à plat sur le mur latéral gauche / Lot 5 887 551 / Zone C3-219 / CCU n° 17-06-81

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Volkswagen Vaudreuil (9340-1560 Québec inc.);

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-06-81 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 juin 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 29, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 29, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser deux enseignes à plat sur le mur de façade en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui ne permet qu'une seule enseigne par mur;

QUE toutefois soit refusée une dérogation mineure visant l'installation de deux enseignes à plat sur le mur latéral gauche faisant front à une aire de stationnement, mais dont le bâtiment est à occupant unique, en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit.

« ADOPTÉE »

17-07-621 Dérogation mineure / 209, rue Bray / Saillie / Galerie en cour avant / Lot 1 545 951 / Zone H1-713 / CCU n° 17-06-84

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Luc Guindon visant à autoriser une saillie de 3,5 mètres pour une galerie située en cour avant en dérogation à l'article 2.3.6.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise un maximum de 3 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation 17-06-84 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 17 juin 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 209, rue Bray;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 209, rue Bray.

« ADOPTÉE »

À 20 h 24, le conseiller M. Rénaud Gabriele reprend son siège.

17-07-622 PIIA / 101, rue Joseph-Carrier / Révision du plan d'aménagement paysager / Lot 1 675 192 et partie du lot 1 675 185 / Zone C3-127 / CCU n° 17-06-85

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-06-85 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-084 approuvant le plan d'aménagement paysager préparé par M. Louis Dubuc, de la compagnie Dubuc Architectes Paysagistes, révision n° 2, en date du 13 décembre 2016, et ce, aux conditions suivantes :

- un arbre à grand déploiement, d'un diamètre de 100 millimètres mesuré à un mètre du sol devra être planté pour remplacer l'arbre mature qui sera coupé, le tout étant sujet à l'approbation de la division - Environnement;
- l'aménagement paysager prévu le long de la limite de propriété adjacente au lot 3 466 577, actuellement en cours d'acquisition et tel que montré sur le plan préparé par M. Louis Dubuc de la compagnie Dubuc Architectes Paysagistes, révision n° 2, en date du 13 décembre 2016, devra être effectué sur la nouvelle limite de propriété lorsque que le terrain sera acquis officiellement;

CONSIDÉRANT que le requérant désire entreposer plusieurs voitures sur le terrain et que le plan d'aménagement paysager approuvé vient nuire au stationnement des voitures;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement, révision n° 8, daté du 18 mai 2017, a été déposé et vise à retirer tous les arbres et aménagements demandés afin de maximiser l'espace de stationnement;

CONSIDÉRANT que les autres concessionnaires automobiles construits depuis environ dix ans se sont conformés à la réglementation par la plantation d'arbres en façade et à l'intérieur de l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT que la construction projetée se trouve sur un lot ayant façade sur trois rues;

CONSIDÉRANT qu'autant l'aspect architectural que paysager sur ce lot relève d'une importance particulière, puisque le lot est localisé à l'une des entrées de la ville;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 101, rue Joseph-Carrier, le plan d'aménagement paysager, révision n° 8, préparé par la compagnie Dubuc Architectes Paysagistes, en date du 18 mai 2017.

« ADOPTÉE »

17-07-623 PIIA / 250, rue Meloche / Nouvelle construction résidentielle unifamiliale / Lot 1 546 763 / Zone H1-839 / CCU n° 17-06-88

CONSIDÉRANT la recommandation de refus n° 17-06-88 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT que les plans d'architecture sont partiellement conformes aux objectifs et critères du Règlement n° 1277 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que le Conseil considère que le bâtiment proposé s'harmonise au secteur;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 250, rue Meloche, le projet de la nouvelle construction résidentielle unifamiliale, tel que présenté aux plans n° 05-M-55309, préparés par la compagnie Dessins Drummond, en date du 6 avril 2017 et de juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-07-624 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 juin 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 juin 2017.

« ADOPTÉE »

17-07-625 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 juin 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 14 juin 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 17-06-93	3041, boulevard de la Gare / Installation d'une enseigne au mur de façade / Lot 5 283 331 / Zone C3-1005
CCU n° 17-06-96	207, avenue du Club / Construction d'un garage détaché / Lot 1 546 483 / Zone H1-525
CCU n° 17-06-97	37, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110 / Installation d'une enseigne à plat au mur / Lot 5 645 936 / Zone C3-226
CCU n° 17-06-98	37, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 100 / Installation de deux enseignes à plat aux murs / Lot 5 645 936 / Zone C3-226
CCU n° 17-06-99	980, avenue Saint-Charles, local 114 / Installation d'une enseigne à plat au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124

CCU n° 17-06-100	3190, rue F.-X.-Tessier / Installation de deux enseignes aux murs / Lot 5 923 881 / Zone I2-128
------------------	---

« ADOPTÉE »

17-07-626 PIIA / 440, avenue Saint-Charles / Remplacement du revêtement de la toiture / Lot 1 675 400 / Zone C2-329 / CCU n° 17-06-94

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-06-94 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2017;

CONSIDÉRANT que le bâtiment fait partie de l'inventaire patrimonial de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le potentiel patrimonial de cette résidence;

CONSIDÉRANT la présence, à proximité, de bâtiments institutionnels d'intérêt patrimonial, dont la toiture est revêtue de tôle à baguettes;

CONSIDÉRANT que le bardeau d'asphalte est un matériau de style plus moderne;

CONSIDÉRANT que pour un bâtiment d'intérêt patrimonial, l'objectif du Règlement n° 1277 sur les PIIA, est de mettre en valeur le caractère d'origine des bâtiments par leur restauration;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 440, avenue Saint-Charles, le projet de remplacement du revêtement de la toiture en tôle à baguettes par un revêtement de bardeau d'asphalte.

« ADOPTÉE »

17-07-627 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 351, rue Joseph-Carrier / Usage spécifique « Fabrication de briques réfractaires (3591) » / Lot 1 674 045 / Zone I2-128 / CCU n° 17-06-95

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 présentée par Reftech International inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-06-95 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 juin 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser l'usage spécifique « Fabrication de briques réfractaires (3591) » dans la zone I2-128;

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à cette modification.

« ADOPTÉE »

17-07-628 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-33 / Conception et construction d'ouvrages de stabilisation de berges sur la rivière Quinchien pour une portion de la place Charlemagne

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par la division – Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 29 juin 2017, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-17-33 pour la conception et la construction d'ouvrages de stabilisation de berges sur la rivière Quinchien pour une portion de la place Charlemagne;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

17-07-629 Adoption / Règlement n° 1275-258 / Zonage / Limites des zones H1-411 et H1-446 / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt dans la question prise en considération et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 juin 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-258 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 juin 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 juin 2017 un second projet de règlement identique au premier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-258 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones H1-411 et H1-446 ».

« ADOPTÉE »

17-07-630 Adoption / Règlement n° 1275-260 / Zonage / Normes d'affichage / Certains établissements commerciaux / Grilles des usages et normes / Zones C3-353, C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare (district 6)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 5 juin 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-260 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 juin 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 juin 2017 un second projet de règlement identique au premier;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-260 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement aux normes d'affichage pour certains établissements commerciaux, ainsi que la grille des usages et des normes des zones C3-353, C3-356 et C3-357 ».

« ADOPTÉE »

17-07-631 Adoption / Règlement n° 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 juin 2017 un projet de règlement portant le n° 1275-257 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juillet 2017 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-257 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière ».

« ADOPTÉE »

17-07-632 Adoption / Règlement n° 1274-26 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 juin 2017 un projet de règlement portant le n° 1274-26 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juillet 2017 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-26 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 en ajoutant quelques définitions en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière ».

« ADOPTÉE »

17-07-633 Adoption / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 juin 2017 un projet de règlement portant le n° 1277-18 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juillet 2017 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1277-18 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 afin d'établir les critères et objectifs pour le nouveau Quartier Harwood en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière ».

« ADOPTÉE »

17-07-634 Adoption / Règlement n° 1740 / Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 juin 2017 un projet de règlement portant le n° 1740;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 juillet 2017 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1740 intitulé :

« Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

« ADOPTÉE »

17-07-635 Adoption de projet / Règlement n° 2005-08 / Fonds de roulement

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le projet de règlement n° 2005-08 intitulé :

« Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 1 500 000 \$ à même une partie du surplus accumulé de son fonds général »

« ADOPTÉE »

17-07-636 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-254 / Zonage / Omnibus

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-254 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 août 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-07-637 Avis de motion / Règlement n° 1275-254 / Zonage / Omnibus

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275.

À 20 h 38, le maire M. Guy Pilon quitte son siège et le conseiller M. Rénald Gabriele préside la séance à titre de maire suppléant pour la durée de son absence.

17-07-638 Adoption de projet / Règlement n° 1270-56 / Plan d'urbanisme / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-56 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 août 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-07-639 Avis de motion / Règlement n° 1270-56 / Plan d'urbanisme / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

17-07-640 Adoption de projet / Règlement n° 1274-28 / Permis et certificat et de régie interne / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1274-28 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 août 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-07-641 Avis de motion / Règlement n° 1274-28 / Permis et certificat et de régie interne / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

17-07-642 Adoption de projet / Règlement n° 1275-263 / Zonage / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-263 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 août 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-07-643 Avis de motion / Règlement n° 1275-263 / Zonage / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

Le conseiller M. Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

À 20 h 41, le maire M. Guy Pilon reprend son siège.

17-07-644 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-262 / Zonage / Grille des usages et normes / Zone I1-118 / Secteur de la rue F.-X.-Tessier

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-262 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement à la grille des usages et des normes de la zone I1-118 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 août 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-07-645 Avis de motion / Règlement n° 1275-262 / Zonage / Grille des usages et normes / Zone I1-118 / Secteur de la rue F.-X.-Tessier

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement à la grille des usages et des normes de la zone I1-118.

17-07-646 Autorisations de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Mise en place d'affiches temporaires promouvant « La Grande journée des petits entrepreneurs » à l'école Brind'Amour le 17 juin 2017;
- Tenue d'un lave-auto le 17 juin 2017 dans le stationnement de la pharmacie Brunet;
- Mise en place d'une bannière promouvant un tournoi de volleyball de plage le 2 juillet 2017 au profit de l'association Les Amis d'Éliane.

« ADOPTÉE »

17-07-647 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-07-648 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-07-649 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 51 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe